



Finances, Énergie et  
Affaires municipales  
Imposition et  
registre des biens

## Autodéclaration d'impôt sur l'essence

(Selon la loi intitulée *Prince Edward Island Gasoline Tax Act* R.S.P.E.I. 1988)

### Postez à :

Finances, Énergie et Affaires municipales  
Imposition et registre des biens  
C.P. 1330, Charlottetown PE C1A 7N1

### Livrez à :

95, rue Rochford  
Immeuble Shaw, 1<sup>er</sup> étage, Sud  
Charlottetown PE C1A 3T6  
ou à un Centre Accès Î.-P.-É.

Tél. : (902) 368 4161 Fax: (902) 368 6164

Site Web : [www.TaxandLand.pe.ca](http://www.TaxandLand.pe.ca)

Courriel : [taxandland@gov.pe.ca](mailto:taxandland@gov.pe.ca)

Période du rapport \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

mois/année

mois/année

### Accès à l'information et protection de la vie privée

Les renseignements personnels apparaissant dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de l'article 31(c) de la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée) et serviront à l'administration et à l'application de l'impôt. Toute question concernant la collecte et l'utilisation de ces renseignements peut être soumise au directeur des Services ministériels et de l'administration de l'impôt, C.P. 2000, Charlottetown, PE C1A 7N8, 902-368-5137.

### Information personne-ressource (En lettres moulées SVP)

Nom :	Province :
Adresse postale :	Code postal :
Ville/village :	Tél. :
Numéro de compte du permis de carburant coloré :	

### Calcul de l'impôt sur l'essence à payer

- Calculez ci-dessous l'impôt sur l'essence à payer sur tous les achats d'essence colorée et de diesel coloré.
- Soumettez le présent formulaire, avec le paiement de la taxe exigible dans les 30 jours suivant la fin du trimestre durant lequel les achats ont été faits.
- Joignez une copie des documents à l'appui.

Type de carburant	Mois	Taxe sur l'essence par litre	Litres achetés	Taxe sur l'essence exigible
Essence				\$
				\$
				\$
Diesel				\$
				\$
Total de la taxe sur l'essence exigible				\$
Paiement joint ( <i>Libellez les chèques à l'ordre du ministre des Finances, Énergie et Affaires municipales</i> )				\$

Pour obtenir le taux de taxe mensuel sur l'essence et le diesel : par tél. au (902) 368-4161 ou par courriel à [igmacphee@gov.pe.ca](mailto:igmacphee@gov.pe.ca)

### Certification

Je certifie par les présentes que les renseignements contenus sur le présent formulaire sont une déclaration complète de toute l'essence et de tout le diesel achetés durant la période du rapport.

Date : \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

### À usage interne seulement

Numéro de compte \_\_\_\_\_ Traitée par : \_\_\_\_\_